

Entrée en vigueur, le 15 avril 2002



CHAPITRE 273

ACCORD DE PARTENARIAT ACP-UE

L 22 de 2001

SOMMAIRE

1. Ratification

ACCORD DE PARTENARIAT ACP-UE

Portant ratification de l'Accord de partenariat ACP-UE.

1. Ratification

- 1) L'Accord de partenariat ACP-UE signé à Cotonou le 23 juin 2000, dont une copie est jointe, est par les présentes ratifié¹.
- 2) L'Accord de partenariat ACP-UE lie la République de Vanuatu conformément à ses termes.

¹ Note de l'éditeur: l'accord est de durée limitée, et est par conséquent seulement inclut dans la version électronique de l'édition consolidée 2006.